



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-739

PUBLIÉ LE 27 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris /

75-2021-12-24-00010 - Arrêté portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de Paris (2 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-12-24-00010

Arrêté portant désignation des représentants
des contribuables appelés à siéger au sein de la
commission départementale des valeurs
locatives (CDVL) de Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris**

Arrêté portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de Paris

**Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des impôts, notamment son article 1650 B ;

Vu l'annexe II au code général des impôts, notamment ses articles 371 ter I à 371 ter K ;

Vu la lettre en date du 16 décembre 2021 par laquelle la chambre de commerce et d'industrie de Paris a proposé trois candidats ;

Vu les courriers en date des 8 et 16 décembre 2021 par lesquels la chambre de métiers et de l'artisanat de Paris a proposé deux candidats ;

Vu les courriers en date des 29 octobre, 22 et 26 novembre 2021 par lesquels les organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives à Paris ont respectivement proposé trois candidats ;

Vu la lettre en date du 19 novembre 2021 par laquelle les organisations représentatives des professions libérales de Paris ont respectivement proposé un candidat ;

Considérant que le représentant de l'État dans le département désigne les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives, après consultation des organismes ou associations sollicitées ayant proposé des candidats ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

Considérant que trois représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la chambre de commerce et d'industrie territorialement compétente ;

Considérant que la chambre de commerce et d'industrie de Paris a, par courrier en date du 16 décembre 2021, proposé trois candidats ;

Considérant que deux représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la chambre des métiers et de l'artisanat territorialement compétente ;

Considérant que la chambre de métiers et de l'artisanat de Paris a, par courriers en date des 8 et 16 décembre 2021, proposé deux candidats ;

Considérant que trois représentants des contribuables doivent être désignés après consultation des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives dans le département ;

Considérant que les organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives dans le département ont, par courrier en date des 29 octobre, 22 et 26 novembre 2021, respectivement proposé trois candidats ;

Considérant qu'un représentant des contribuables doit être désigné après consultation des organisations représentatives des professions libérales dans le département ;

Considérant que les organisations représentatives des professions libérales de Paris ont, par courrier en date du 19 novembre 2021, proposé un candidat ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner, selon les modalités susmentionnées, les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels de Paris ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Sont désignés en qualité de représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives de Paris :

Titulaires	Suppléants
De BUCHET Amaury	LELLOUCHE Joëlle
BAUR Elisabeth	TRIDON Géraldine
FRERET-ROY Michel	GRIGUER Diana
BUSSIERE Francis	ZIA FATHY Farzaneh
LECONTE Benoît	BAUDOUX Antoine
CHEDAL Jean-Pierre	ADAM Janine
WANG Rui	ROUFFIGNAC Alexandre
VERNIERS Julien	North Bruno
METOUDI Gilbert	NAZAMOUDINE Kesarhousen Mohamed

Article 2 : L'arrêté n° 2014-300-005 du 27 octobre 2014 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de Paris est abrogé.

Article 3 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris le 24 décembre 2021

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME